



## Assemblée générale

Soixante-deuxième session

Documents officiels

Distr. générale  
21 novembre 2007  
Français  
Original : anglais

---

### Cinquième Commission

#### Compte rendu analytique de la 1<sup>re</sup> séance

Tenue au Siège, à New York, le vendredi 5 octobre 2007, à 10 heures

*Président* : M. Ali ..... (Malaisie)  
*Président du Comité consultatif pour les questions  
administratives et budgétaires* : M. Saha

### Sommaire

Déclaration de la Vice-Secrétaire générale

Organisation des travaux

---

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

07-52984 (F)



*La séance est ouverte à 10 h 15.*

### **Déclaration de la Vice-Secrétaire générale**

1. **M<sup>me</sup> Migiro** (Vice-Secrétaire générale) réaffirme l'importance qu'elle attache aux travaux de la Cinquième Commission. Sa présence à la séance d'ouverture de la soixante-deuxième session doit être interprétée comme preuve de l'engagement du Secrétaire général à mener un dialogue transparent avec les États Membres afin d'instaurer une administration efficace, dirigée, pragmatique et responsabilisée, axée sur les résultats et attachée au service du bien commun à l'échelle mondiale.

2. Afin de renforcer l'Organisation des Nations Unies pour bâtir un monde meilleur, il convient de consolider les trois piliers des travaux de l'Organisation, à savoir développement, paix et sécurité et droits de l'homme. Lors du Sommet mondial de 2005 et dans des résolutions que l'Assemblée générale a adoptées par la suite, les États Membres ont réaffirmé leur engagement à promouvoir l'autorité de l'ONU et demandé une plus grande responsabilisation et une utilisation plus efficace des ressources financières et humaines. Ces questions, de même que celles touchant les textes portant autorisation des activités, les budgets, le contrôle et la réforme de la gestion, se trouveront de nouveau au cœur des délibérations futures de la Commission.

3. Le Secrétaire général s'est pleinement engagé à travailler tant au sein du Secrétariat qu'avec les États Membres pour réaliser ces objectifs. Dans le domaine du maintien de la paix, il a consacré des efforts considérables au renforcement de la capacité de l'Organisation de gérer et de soutenir des opérations complexes et se voit encouragé de voir que les États Membres sont disposés à appuyer ses travaux. Il compte également sur leur soutien dans le domaine de la prévention des conflits. Renforcer les capacités ici aiderait à assurer la viabilité des accords de paix et à limiter le déploiement d'opérations de maintien de la paix coûteuses et complexes.

4. Aux termes de la Charte des Nations Unies, les fonctionnaires de l'Organisation doivent posséder les plus hautes qualités de travail, de compétence et d'intégrité. Ainsi, en créant le Bureau de la déontologie, le Secrétariat a démontré son engagement à mettre en œuvre de nouvelles politiques et initiatives de formation afin d'instaurer un climat de travail

éthique et transparent. Dans le cadre des efforts qu'il déploie pour renforcer le cadre de responsabilisation, le Secrétaire général attache la plus grande importance à la conclusion d'accords sur les résultats à obtenir avec son personnel de direction. Ces accords, rédigés sur la base d'un dialogue entre la Vice-Secrétaire générale et les hauts responsables, représentent une première au Secrétariat et illustrent son engagement à améliorer la performance, la responsabilité et la transparence. Ils servent également à sensibiliser davantage les hauts fonctionnaires à l'importance qu'il y a à mettre en commun les données d'expérience, à travailler en équipe et à déterminer les domaines dans lesquels apporter des améliorations.

5. Le Secrétaire général s'est de même pleinement engagé à renforcer les organes internes de gestion comme le Conseil d'évaluation de la performance des hauts fonctionnaires et le Comité de gestion. Ceux-ci donnent le moyen de consolider l'engagement des cadres en faveur du processus de réforme et d'assurer le suivi institutionnel des recommandations des organes de contrôle. Ils serviront aussi à maintenir le processus de réforme sur la bonne voie de façon cohérente et coordonnée, tâche qui se révélera encore plus critique dans les mois qui viennent, lorsque le Secrétariat cherchera à mettre en œuvre et à gérer un certain nombre d'autres améliorations proposées, notamment un nouveau système de justice interne, le progiciel de gestion intégré et l'adoption des Normes comptables internationales pour le secteur public. Prises ensemble, ces mesures de réforme faciliteront la transition vers des processus et pratiques de gestion plus modernes et amélioreront notamment la qualité et la crédibilité de l'information financière et de gestion.

6. À la session en cours, le Secrétaire général demandera aux États Membres leur appui dans un certain nombre de domaines hautement prioritaires. Tout d'abord, il présentera, pour examen et approbation, le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2008-2009, y compris un certain nombre d'éléments supplémentaires essentiels au programme de réforme. Deuxièmement, la Cinquième Commission sera saisie d'une série de rapports exposant l'ensemble des efforts déployés pour améliorer les contrôles et l'obligation redditionnelle internes, notamment une vue actualisée des divers travaux menés au sein de l'Organisation pour renforcer les mécanismes d'achat et de gestion des risques, qui sont particulièrement importants au vu de la

multiplication des opérations de maintien de la paix. Troisièmement, le Secrétaire général entend présenter un rapport détaillé sur la réforme des achats, dans lequel il rendra compte des ressources fournies lors de la soixante et unième session et fera le point pour l'Assemblée générale des progrès réalisés dans le domaine des contrôles internes. Quatrièmement, on demandera aux États Membres de faire progresser leurs réformes de la gestion des ressources humaines et on leur donnera des détails sur le nouveau système de justice interne et les ressources nécessaires pour ce dernier. Enfin, on présentera l'information demandée sur les besoins et l'ampleur du nouveau système et les ressources requises. Les progrès dans tous ces domaines seront cruciaux pour transformer la base de ressources humaines de l'Organisation et améliorer les outils de prise de décisions d'administration, notamment de meilleurs contrôles financiers et une information de gestion plus exacte et plus ponctuelle.

7. Le Secrétariat ne se dérobera certes pas à la responsabilité qui lui incombe de chercher à assurer qu'il ne cessera d'améliorer la façon dont il s'acquitte des tâches qui lui sont confiées, mais les États Membres doivent appuyer ses efforts en lui accordant des ressources adéquates. M<sup>me</sup> Migiro est convaincue qu'en travaillant ensemble, en partenaires, les États Membres et le Secrétariat pourront relever avec succès les défis du XXI<sup>e</sup> siècle.

**Organisation des travaux** (A/C.5/62/1; A/C.5/62/L.1)

8. Le Président invite les membres de la Commission à examiner le projet de programme de travail correspondant à la partie principale de la session en cours tel qu'il figure dans le document officieux distribué aux délégations. Ce projet a été établi d'après la liste des points de l'ordre du jour renvoyés à la Commission par l'Assemblée générale (A/C.5/62/1). L'état de la documentation correspondante est décrite dans le document A/C.5/62/L.1. Un document distinct sur l'état de la documentation sera publié pour la première et la seconde reprises de la session de la Commission.

9. Le Président tient à souligner certaines recommandations formulées par le Bureau dans le document A/62/250, que l'Assemblée générale a approuvé à sa 3<sup>e</sup> séance plénière : il faudrait notamment, en ce qui concerne la partie principale de la session, que la Cinquième Commission ait achevé ses travaux

au 14 décembre 2007. Vu les contraintes financières, les séances des grandes commissions, y compris les séances officieuses, devront commencer à 10 heures précises et être levées à 18 heures. L'Assemblée générale a également décidé de lever, conformément à l'usage établi, l'obligation de quorum qui veut qu'un quart au moins des membres d'une grande commission soient présents pour que le Président puisse déclarer une séance ouverte et permettre le déroulement du débat.

10. Il faudrait par ailleurs s'employer à réduire le nombre et la longueur des résolutions adoptées, et le Secrétaire général ne devrait être prié de présenter des rapports que lorsque cela est strictement nécessaire pour faciliter la mise en œuvre desdites résolutions ou pour poursuivre l'examen d'un point. Les résolutions devraient aussi être davantage orientées sur l'action. En outre, les grandes commissions doivent se borner à prendre acte des rapports du Secrétaire général ou des organes subsidiaires qui n'appellent pas de décision de la part de l'Assemblée et ne devraient ni examiner ni adopter de résolutions sur ces rapports à moins d'en être spécifiquement priées.

11. Pour ce qui est du budget-programme, le Président appelle l'attention sur l'article 153 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, relatif aux états d'incidences sur le budget-programme. Évoquant les paragraphes 12 et 13 de la décision 34/401 de l'Assemblée, il rappelle que celle-ci a engagé les grandes commissions à prévoir des délais suffisants pour permettre au Secrétariat d'établir les prévisions de dépenses liées aux projets de résolution et donner au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB) et à la Cinquième Commission le temps d'examiner ces prévisions. Comme il est noté au paragraphe 36 du rapport du Bureau, dans la plupart des cas il faut plus de 48 heures au Secrétaire général pour examiner les incidences sur le budget-programme des propositions dont est saisie l'Assemblée. Le Président demande donc instamment aux délégations de souligner à leurs collègues siégeant dans les autres grandes commissions combien il importe d'assurer que les projets de proposition ayant des incidences financières soient examinés, et les décisions les concernant prises, dans les meilleurs délais.

12. M. Ramos (Portugal), intervenant au nom de l'Union européenne, des pays candidats (Croatie et Turquie), des pays du Processus de stabilisation et

d'association (Albanie, Monténégro et Serbie) et, en outre, de l'Arménie, de la République de Moldova et de l'Ukraine, estime que la Commission devrait pouvoir achever ses travaux à la date limite fixée (14 décembre 2007) sans devoir se réunir en dehors des heures de travail normales. L'Union européenne tient à avancer sur la base des progrès déjà réalisés et à tirer le parti maximal du temps imparti, notamment en commençant les séances ponctuellement. Sur la question de la documentation, il note avec préoccupation que les rapports continuent de paraître très tard, parfois même après la date prévue de l'achèvement des travaux de la Commission durant la partie principale de la session. L'Union européenne ne sera pas en mesure d'examiner les rapports censés être présentés le 14 décembre 2007 ou après cette date.

13. Le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2008-2009 et le financement des tribunaux internationaux et des missions de maintien de la paix revêtent une importance particulière. La réforme de la gestion demeure également une priorité pour l'Union européenne, dans la mesure où une meilleure administration profiterait à la fois à l'Organisation dans son ensemble et à ses États Membres. En conséquence, l'intervenant attend avec intérêt les rapports sur les divers aspects de cette réforme, notamment concernant l'administration de la justice, la gestion des ressources humaines, les technologies de l'information et des communications et le contrôle, dont certains ont beaucoup de retard.

14. **M. Hussain** (Pakistan), intervenant au nom du Groupe des 77 et de la Chine, remercie la Vice-Secrétaire générale de sa déclaration. Toutefois, en ce qui concerne la question de la réforme de la gestion des ressources humaines, il souligne qu'outre exigeant les normes les plus élevées d'intégrité et de compétence, la Charte des Nations Unies prévoit également le principe de la répartition géographique équitable du personnel.

15. Conformément aux résolutions 59/265, 58/250 et 57/283 B de l'Assemblée générale, tous les documents doivent être publiés dans les six langues officielles six semaines avant l'ouverture de la session. Il est fort regrettable de voir que le fait que ces résolutions ne sont pas respectées est actuellement la règle plutôt que l'exception. Une proportion considérable de documents importants est maintenant systématiquement publiée en retard, et ces retards ont un grave impact sur la qualité des débats de la Commission. Le Groupe des 77 et la Chine souhaiteraient voir rapidement les résultats des

mesures envisagées par le Secrétaire général pour s'attaquer aux causes fondamentales du problème. Le Groupe est disposé à examiner toute question figurant au programme de travail à condition que tous les documents pertinents soient disponibles dans les six langues officielles suffisamment à l'avance pour que les pays membres du Groupe puissent coordonner leur position.

16. À la soixante et unième session, sous pression politique intense, la Cinquième Commission avait été forcée de se pencher à la dernière minute sur des questions importantes, notamment la restructuration proposée du Département des opérations de maintien de la paix. Il est donc regrettable que, malgré la nécessité soi-disant urgente de nommer un secrétaire général adjoint chargé de l'appui aux opérations hors-Siège, le poste demeure vacant cinq mois après sa création.

17. À la session en cours, la Commission examinera plusieurs questions liées à la réforme. Étant donné la valeur stratégique du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2008-2009, le représentant du Pakistan souligne la nécessité de prévoir suffisamment de temps pour des débats approfondis. Un esprit de transparence et d'inclusivité devrait régner lors des négociations sur toutes les questions. Le Groupe des 77 et la Chine ont un certain nombre de questions sur l'efficacité gagnée grâce aux décisions concernant le budget-programme pour l'exercice biennal 2006-2007 et souhaitent réitérer son opposition à la prise de décisions en petits groupes, en particulier sur des questions touchant le budget et la réforme, et à l'imposition de quelconques conditions sur les négociations sur le budget.

18. **M. Fermín** (République dominicaine), intervenant au nom du Groupe de Rio, appelle l'attention sur un certain nombre de questions qui intéressent particulièrement sa délégation. Tout d'abord, se référant au projet de budget-programme, l'intervenant estime que les propositions du Secrétaire général, ainsi que les observations du CCQAB, devraient permettre à l'Assemblée générale de donner à l'Organisation les ressources dont elle a besoin pour s'acquitter pleinement de son mandat. Il réaffirme son total appui à un strict contrôle budgétaire et souligne que les ressources devraient être réparties équitablement entre les activités prioritaires de l'Organisation. Il est regrettable que les propositions du Secrétaire général

dans le domaine du développement ne reflètent pas cet impératif.

19. Deuxièmement, les États membres du Groupe de Rio attachent une importance particulière au barème des quotes-parts. À cet égard, ils approuvent les recommandations du Comité des contributions concernant les demandes de dérogation à l'Article 19 de la Charte présentées par les Comores, la Guinée-Bissau, le Libéria, la République centrafricaine, Sao Tomé-et-Principe, la Somalie et le Tadjikistan.

20. Troisièmement, il souligne la nécessité de mécanismes visant à assurer la professionnalisation et l'efficacité du nouveau système d'administration de la justice, ainsi que l'alignement des garanties de procédure régulière et de transparence sur les normes internationales pertinentes.

21. Quatrièmement, se référant au plan-cadre d'équipement, le représentant de la République dominicaine exprime de sérieuses préoccupations quant aux rumeurs d'une éventuelle hausse des coûts, vu en particulier le fait que nombre d'États membres du Groupe de Rio ont déjà payé intégralement leurs contributions au projet. L'Assemblée générale a le pouvoir ultime de décider de la stratégie et du coût du plan-cadre d'équipement, sur la base des rapports et présentations du Secrétaire général sur la question.

22. Cinquièmement, il réaffirme l'importance du régime commun des Nations Unies et le rôle essentiel de la Commission de la fonction publique internationale dans la réglementation et la coordination des conditions de service des organisations participantes.

23. Sixièmement, pour ce qui est des dispositions concernant les pensions du personnel des Nations Unies, le Groupe de Rio tient à trouver un moyen d'atténuer les effets adverses de la dollarisation en Équateur, et espère que la Caisse des pensions donnera suite à la demande de l'Assemblée générale et présentera une proposition sur la question.

24. Septièmement, le Groupe continuera de participer aux négociations sur la réforme de la gestion des ressources humaines, le but étant de rendre l'Organisation plus efficace, plus transparente et plus responsable.

25. Le Groupe a pris note de la restructuration du Département des opérations de maintien de la paix et des propositions du Secrétaire général sur la réforme

du Département des affaires politiques. Toutefois, il s'inquiète quelque peu de voir que les questions touchant la réforme du programme de développement, convenues au Sommet mondial de 2005, n'ont pas bénéficié de la même attention prioritaire. Vu le programme de travail chargé de la Cinquième Commission, il s'inquiète de voir que, à ce jour, aucune proposition officielle sur cette dernière question ne semble avoir été présentée.

26. Enfin, il serait heureux de se voir expliquer les raisons du retard dans la nomination d'un secrétaire général adjoint chargé de l'appui aux opérations hors Siège et exprime l'espoir que ce poste finira par être pourvu par le ressortissant d'un pays en développement ou d'un pays fournissant des contingents.

27. **M. Ng'ongolo** (République-Unie de Tanzanie), intervenant au nom du Groupe des États d'Afrique, dit que, tout en appréciant les efforts déployés par le Secrétariat pour présenter un programme de travail équilibré, le Groupe s'inquiète du retard dans la présentation des rapports en violation de plusieurs résolutions de l'Assemblée générale, car cette situation aggrave les contraintes pesant sur les petites délégations, en particulier, étant donné le volume de travail à accomplir et le fait que plusieurs questions ont le même rang de priorité élevé.

28. De l'avis de **M. Wallace** (États-Unis d'Amérique), la Commission s'embarque dans la difficile tâche de déterminer le niveau approprié de ressources à affecter aux programmes des Nations Unies bénéficiant aux populations du monde entier, tout en veillant à faire preuve de responsabilité budgétaire dans la prise de décisions et à assurer que les ressources fournies par les États Membres soient utilisées avec efficacité et efficience. Le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2008-2009 s'élève à un total dépassant largement 4 milliards de dollars. Il est donc impératif que les ressources de l'Organisation soient utilisées judicieusement. L'un des indices de bonne gestion serait de chercher à réaliser une croissance zéro du budget à tout moment, et surtout lorsque les ressources sont limitées.

29. L'examen des mandats qu'ont demandé les dirigeants mondiaux lors du Sommet de septembre 2005 permettrait de renforcer le programme de travail et de rendre la répartition des ressources plus efficace. Il serait toutefois inutile que les États Membres tiennent des consultations plus poussées sur la question

tant qu'ils ne disposeront pas d'un cadre viable pour un tel examen, qui déboucherait sur l'élimination des postes superflus ou n'ayant plus de raison d'être.

30. La délégation des États-Unis prie instamment le Secrétaire général d'assurer la mise en œuvre des réformes en mettant la dernière main à un code déontologique à l'échelle du système et en exerçant les pouvoirs et en appliquant les politiques du Bureau de la déontologie dans toute l'Organisation, y compris les fonds et programmes. Tous les hauts fonctionnaires des Nations Unies devraient suivre l'exemple du Secrétaire général et de la Vice-Secrétaire générale en publiant leurs états financiers, de façon que toutes les organisations aient les mêmes normes élevées d'éthique, de transparence et de responsabilité.

31. Dans le domaine du contrôle, le nouveau Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit conseillera bientôt l'Assemblée générale sur la façon de renforcer le champ d'action et l'efficacité des mécanismes de contrôle interne existants. Le Bureau des services de contrôle interne doit se voir garantir l'indépendance opérationnelle, de façon à pouvoir s'acquitter de sa tâche libre de toute influence réelle ou perçue des organes qu'il est censé contrôler. Il doit aussi disposer de suffisamment de ressources pour s'acquitter de ses fonctions de base. Il est en outre essentiel que l'ONU adopte un cadre officiel de contrôle interne pour améliorer la transparence et la responsabilisation, et définisse un cadre de responsabilité et mette en place un système de gestion fondé sur les résultats.

32. La formation du personnel et l'instauration d'un système indépendant de contestation des adjudications ont permis d'améliorer le système d'achats. D'autres changements sont toutefois nécessaires si l'on veut améliorer la structure de gestion et d'organisation des achats et préciser les rapports entre les achats du Siège et ceux des opérations de maintien de la paix.

33. Il convient d'améliorer encore le système d'administration de la justice pour les fonctionnaires de l'ONU, et d'harmoniser les contrats et les conditions de service pour améliorer le recrutement et garder le personnel qualifié. Enfin, l'Organisation devrait procéder à une évaluation réaliste des produits et activités essentiels de façon à ce que ses ressources limitées puissent être consacrées à des programmes hautement prioritaires qui produiraient des résultats.

34. **M. Romero-Martinez** (Honduras) se félicite de la décision du Secrétariat de proposer des mesures visant à rendre plus efficace l'utilisation de ressources pour exécuter les mandats et priorités de l'ONU. Toutefois, sa délégation s'inquiète fort de voir que le Compte pour le développement ne représente que 0,37 % du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2008-2009.

35. Il faudrait réformer entièrement le système de justice interne conformément à la résolution 61/261 de l'Assemblée générale. Une administration de la justice équitable et équilibrée au sein du Secrétariat donnerait l'exemple de normes élevées de déontologie, d'intégrité et de transparence à toutes les organisations internationales. La délégation hondurienne espère voir des mesures spécifiques qui réduiront le temps durant lequel les postes demeurent vacants à l'Organisation, ainsi que des mécanismes visant à assurer une répartition géographique plus équitable, y compris en ce qui concerne les postes de direction.

36. Parlant en qualité de Président de l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme, M. Romero-Martinez informe la Commission qu'à la fin de 2007, l'Institut sera en mesure de rembourser le montant de 557 800 dollars que lui a fourni l'ONU, et qu'il n'aura pas besoin de demander le prélèvement de crédits sur le budget ordinaire de l'Organisation pour financer ses programmes en 2008.

37. Bien que 2007 soit une importante année de budget pour la Cinquième Commission, **M. Muhith** (Bangladesh) espère que d'autres questions prioritaires retiendront aussi l'attention. Le problème chronique de la publication tardive des documents est inacceptable car il retarde le démarrage des travaux et prolonge le processus de prise de décisions.

38. **M. Poulin** (Canada), intervenant aussi au nom de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande, estime que, vu la tendance à la croissance des budgets, il importe plus que jamais de répartir efficacement les ressources et de faire preuve de responsabilité financière. La réforme de la gestion devrait jouer un rôle essentiel dans la réalisation de ces objectifs.

39. **Le Président** propose à la Commission d'approuver le projet de programme de travail étant entendu que le Bureau tiendra compte des vues exprimées et procédera aux ajustements nécessaires.

40. *Il en est ainsi décidé.*

41. **Le Président** propose de fixer au 16 octobre la date limite de présentation des candidatures pour pourvoir les postes vacants dans les organes subsidiaires et procéder aux autres nominations, et de tenir les élections le 2 novembre. En ce qui concerne la nomination des membres du Tribunal administratif des Nations Unies, il rappelle à la Commission qu'au paragraphe 36 de sa résolution 61/261 relative à l'administration de la justice à l'ONU, l'Assemblée générale avait décidé de poursuivre l'examen de la question en priorité à sa soixante-deuxième session, l'objectif étant d'appliquer le nouveau système au plus tard en janvier 2009, et que les mesures de transition pertinentes sont énoncées aux paragraphes 29 à 31 de ladite résolution.

*La séance est levée à 11 h 20.*